

Lettre aux entreprises



Éditorial

Dans un contexte économique qui reste tendu, la formation professionnelle est un atout majeur pour les salariés aussi bien que pour les entreprises. C'est pourquoi le Fongecif Île-de-France a engagé un important travail de refonte de sa gamme de services. Accueillir les salariés et les informer, les appuyer dans l'élaboration de leurs projets professionnels, et pour certains d'entre eux financer leur projet, tels sont les trois piliers sur lesquels le Fongecif fait reposer son action.

En 2011, près de 250 000 salariés ont bénéficié d'une information ou d'un conseil de la part du Fongecif Île-de-France, que ce soit sur internet, au téléphone ou en face à face. Le Fongecif est désormais présent en 24 points du territoire régional, grâce à ses partenaires locaux. Cette présence sur le terrain renforce et rend la formation professionnelle plus accessible, plus visible.

Marché du travail

Le Fongecif est géré par les partenaires sociaux. Les représentants des employeurs et des salariés définissent, en concertation, les projets qui doivent être financés de façon prioritaire. Sont ainsi favorisés les salariés des TPE-PME, les salariés les moins qualifiés et les salariés de plus de 40 ans. Ces priorités sont complétées par une analyse de la pertinence du projet professionnel. C'est à ces conditions qu'est assurée l'efficacité socio-économique de notre action.



Laurent Nahon,
Directeur général

Témoignage

« Lorsque j'ai organisé un forum social pour notre entreprise, j'ai tout de suite pensé au Fongecif que j'avais déjà rencontré. Notre forum réunissait également notre OPCA, notre mutuelle et notre prévoyance. Je remercie le Fongecif qui s'est rendu disponible pour renseigner nos salariés sur les possibilités d'accès au diplôme et sur la reconversion. »

Valérie M., Responsable ressources humaines d'une PME dans les Yvelines (78).

Le Fongecif Île-de-France, ce sont **150 professionnels à votre disposition**. Pour toute question, contactez-nous au : **01 44 10 59 59**

Télédéclaration : le Fongecif simplifie vos démarches !

Déclarez en ligne

(contribution au titre de la formation professionnelle)

Comment y accéder ?

- connectez-vous sur le site www.fongecif-idf.fr
- cliquez sur l'onglet « vous êtes entreprise »
- puis sur la rubrique « consultez l'espace entreprise »
- suivez « pour accéder à l'espace entreprise, cliquez ici »
- et saisissez votre identifiant et votre mot de passe

À l'aide de vos données personnalisées, vous suivez également les remboursements de salaire de vos salariés en CIF. Vous pouvez aussi :

- obtenir des informations complémentaires
- trouver de la documentation sur la formation continue et les dispositifs existants



Chefs d'entreprise et DRH : le saviez-vous ?

Vos salariés en CDD ont aussi accès à la formation continue. Le Fongecif Île-de-France est là pour les accompagner dans la construction de leur projet professionnel, et dans sa mise en œuvre. L'accès à un bilan de compétences, ou à un congé individuel de formation (CIF) peut permettre à vos salariés après la fin de leur CDD de faire le point sur leur évolution professionnelle et de concrétiser leur projet.

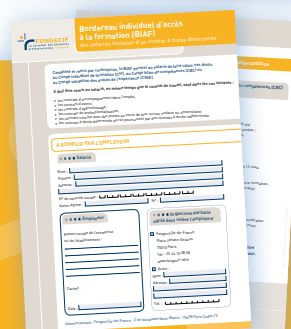
Contactez nous :

relation-entreprise@fongecif-idf.fr

Tél. : 01 44 10 58 58 - Fax : 01 44 10 59 23

Le BIAF (Bordereau individuel d'accès à la formation) Document obligatoire pour le salarié en CDD

Complété et remis par l'entreprise en même temps que le contrat de travail, le BIAF permet au salarié de faire valoir ses droits au Congé individuel de formation (CIF), au Congé bilan de compétences (CBC) ou au Congé validation des acquis de l'expérience (CVAE). Il détaille également les conditions d'ancienneté, les délais à respecter, la prise en charge financière. Visualisez et téléchargez le sur notre site Internet : www.fongecif-idf.fr, ou contactez-nous au 01 44 10 58 58 pour l'obtenir.



Une fiche d'information indispensable à tout employeur pour le départ en CIF « droits et obligations de l'employeur et du salarié »

Ce document synthétise les principales informations à connaître pour que le CIF se déroule dans de bonnes conditions. Il vous permettra de gérer efficacement le départ et l'absence de votre collaborateur. Retrouvez-le sur notre site Internet !



Chiffres clés 2011

La collecte des entreprises a permis le financement de :

CIF-CDI (Congé individuel de formation)

192,2 millions d'euros de prise en charge
6 850 projets financés
27 900 euros coût moyen d'un CIF-CDI

CIF-CDD (Congé individuel de formation)

25 millions d'euros de prise en charge
910 projets financés
27 500 euros coût moyen d'un CIF-CDD

FHTT (Formation hors temps de travail)

5,4 million d'euros de prise en charge
650 projets financés
8 400 euros coût moyen d'une FHTT

Pour vos salariés : l'accompagnement à l'Espace projet et sur Internet

Les visiteurs (salariés, employeurs) sont informés et conseillés sur la construction de leur projet professionnel par nos équipes, dans nos locaux et nos relais d'information. Outre la plate-forme téléphonique spécialisée, différents services (réunions d'information, ateliers méthodologiques, entretiens individuels etc.) sont organisés. Un site Internet dédié est également à votre disposition et des chats en ligne permettent de mieux appréhender toutes les questions relatives à la formation professionnelle.

Quel est le rôle du Fongecif Île-de-France ?

Le rôle du Fongecif Île-de-France a considérablement évolué sur les deux dernières années. Le Fongecif met désormais en œuvre deux grands métiers. Le premier correspond à l'accueil, l'information et permet de répondre à une demande croissante de la population salariée franciliennes en proposant différentes prestations d'accompagnement individuel ou collectif. Le second permet, à l'aide de votre contribution, de solvabiliser et de mettre en œuvre les projets pertinents des salariés les moins formés.

À quoi sert votre contribution annuelle ?

- Montant brut de la collecte 2011 auprès des entreprises : 265 millions d'euros (+ 3 % par rapport à 2010)
- Encaissements générés : 61 500 encaissements ont été traités par virement ou chèque en 2011
- Télédéclaration en chiffres : 10 000 télédéclarations sur Internet et 140 000 bordereaux sur papier en 2011

La formation professionnelle représente un moteur essentiel de l'ascenseur social.*

C'est un puissant vecteur d'évolution professionnelle.*

- 72 % des bénéficiaires d'un congé individuel de formation (CIF) occupent une fonction et des responsabilités en lien avec la formation suivie un an après la fin de leur CIF.*
- 60 % ont changé de catégorie socio-professionnelle*

* Étude Ipsos menée en 2011

À VOTRE DISPOSITION

Pour toute question sur la contribution pour la formation professionnelle contactez le : **01 44 10 59 59**